

DIRECTION DES SERVICES À LA POPULATION  
SERVICE ÉLECTIONS-PIÈCES D'IDENTITÉ ET ATTESTATIONS  
05.55.45.62.65

## Qui peut solliciter une autorisation de débit temporaire de boissons ?

- 1) Une autorisation de débit temporaire de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes peut être sollicitée :
  - à l'intérieur des installations sportives par les organisateurs de manifestations agricoles (2 par an pour 48h maximum) et les groupements sportifs agréés (10 par an pour 48h maximum) Article L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
  - à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique (en dehors des installations sportives) par toute personne ou association non organisatrice de la manifestation,
  - à l'occasion de manifestations publiques diverses (en dehors des installations sportives) par les associations « loi 1901 » pour les manifestations qu'elles organisent (5 par an maximum) Article L 3334-2 du Code de la Santé Publique.

Un imprimé disponible en mairie ou sur le site Internet de la Ville de Limoges (ville-limoges.fr, rubrique « démarches en ligne ») est à compléter et **à retourner au minimum 15 jours avant la date de la manifestation.**

- 2) Une autorisation de débit temporaire de boissons de toute nature peut être sollicitée dans l'enceinte des expositions et des foires par tout individu ou société, après avis de la foire – Article L 3334-1 du Code de la Santé Publique.

Un formulaire est à retirer au Parc des Expositions - Boulevard Robert Schuman 87100 LIMOGES.

## Où déposer votre demande ?

- à la **Mairie de Limoges**, Service Élections-Pièces d'identité et attestations  
Tél. 05 55 45 62 65 (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)  
Mail : [secretariat\\_PIA@ville-limoges.fr](mailto:secretariat_PIA@ville-limoges.fr)
- à la **Mairie annexe de Landouge**  
(horaires : 9h-12h le lundi et le samedi et de 8h15 à 12h30 du mardi au vendredi)
- à la **Mairie annexe de Beaune les Mines**  
(horaires : 14h-17h30 du lundi au jeudi et de 14h à 17h le vendredi)
- dans les **antennes-mairie Limoges Sud-Romanet, Bel-Air-Baudin, Ouest-La Borie-Vanteaux, Les Ponts-Le Sablard, Grand Centre, Est-Le Vignal-La Bastide, Nord-Beaubreuil, Val de l'Aurence.**

**Votre demande sera traitée** par la **Mairie de Limoges**, Service Élections-Pièces d'identité et attestations (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)

Tél. 05 55 45 62 65

Mail : [secretariat\\_PIA@ville-limoges.fr](mailto:secretariat_PIA@ville-limoges.fr)